DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_104-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-104 – Ressources humaines – Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Convention d'inspection - Hygiène et sécurité au travail

Dans le cadre des actions sociales à destination des agents de la commune et de suivi de fonctionnement des services, la commune souhaite signer avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine la convention « Inspection , Hygiène et sécurité au travail ».

Le service ACFI (Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection) du CDG 35 accompagne les collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine assumera une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail pour la collectivité.

Cette fonction consiste à :
- Contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- Proposer à l'autorité territoriale :
  - d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, et la prévention des risques professionnels,
  - en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_104-DE

VU l'avis unanime du CST local du 20/10/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. ADOPTER la convention d'inspection, Hygiène et sécurité au travail avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ;
. AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL